

Module 841 TD - Contrôle de Gestion et Gestion Prévisionnelle

Série 2 – Les documents de synthèse prévisionnels

2.03 – Entreprise GROSEILLE

DOCUMENT 2

Informations relatives au chiffre d'affaires et encaissements

- Le chiffre d'affaires prévisionnel de l'année N+1 serait de 600 000 € HT.
- Le prix de vente unitaire HT s'élèverait à 200 €.
- Le taux de marge commerciale est évalué 30 % du chiffre d'affaires.
- L'activité est prévue comme régulière sur les 12 mois de l'année commerciale soit 360 jours.
- Les règlements des clients s'effectuent à 30 jours
- Les acomptes reçus des clients représentent en moyenne 15 % du chiffre d'affaires mensuel.
- Les créances clients et comptes rattachés à la fin décembre N seront à encaisser en janvier N+1.